

N°question	Paragr.	N° page	Langue	Question	Réponse
1	3	31	FR	<p><i>Le cahier des charges stipule: "La société dispose d'une base de données dans laquelle le SPF Finances peut consulter les gilets qui ont été achetés, leur type, les numéros de série et la date d'inspection, les activités exécutées, les éléments remplacés, etc. Cette base de données doit donner au SPF Finances la possibilité d'assurer le suivi des délais d'entretien de ces équipements".</i></p> <p>Nous pouvons effectuer la maintenance mais ne disposons pas d'un système de suivi en ligne. Bien entendu, nous gardons un aperçu de tous les gilets inspectés que vous pouvez toujours consulter, mais nous ne pouvons pas offrir un outil de consultation en ligne. Est-ce un must absolu?</p>	<p>Le système de suivi en ligne n'est pas un must absolu.</p> <p>L'entretien des gilets doit être assuré par l'entreprise. Il suffit que le SPF Finances puisse rester informé de la situation et consulter l'entretien sans devoir appeler la société chaque fois.</p>
2				<p>Y a-t-il une préférence pour une couleur? Quel est le minimum de Newton pour les vestes (non-solas)? 150 N ou 275 N? Un logo ou un texte doit-il être imprimé sur les vestes?</p>	<p>Il n'y a pas de préférence pour une couleur. Minimum 150 Newton. Aucun logo ou texte ne doit être imprimé sur les vestes.</p>